

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2022087CS0107**

Comité Syndical du 28 mars 2022

**Date de convocation : 16 mars 2022
Date d'affichage : 29 mars 2022**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2021 : compte de gestion.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	47
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2021 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2021 est identique au compte administratif 2021 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2021 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques s'établit, comme suit :

21803 - IRVE SDEG 16

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	849 381,48	209 442,00	1 058 823,48
Titres de recettes émis (b)	428 585,11	108 409,41	536 994,52
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	428 585,11	108 409,41	536 994,52
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	849 381,48	209 442,00	1 058 823,48
Mandats émis (f)	195 851,77	58 353,91	254 205,68
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	195 851,77	58 353,91	254 205,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	232 733,34	50 055,50	282 788,84
(h - d) Déficit			

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2021 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

53 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Adopte** le compte de gestion 2021 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.